

Fondation de libre passage de  
PFS Pension Fund Services SA  
Case postale  
CH - 4002 Bâle

**Fondation de libre passage de  
PFS Pension Fund Services SA**

Case postale, CH-4002 Bâle  
Tel. +41-61-289 00 00

www.fz.pfs.ch

Compte de libre passage

---

## Plan d'épargne en fonds pour le compte de libre passage PFS

---

### Preneur de prévoyance<sup>1</sup>

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Date de naissance

Téléphone (avec indicatif)

E-mail

---

**Ordre (Seul un fonds** par plan d'épargne est autorisé. Veuillez remettre un formulaire par fonds et plan d'épargne en fonds.)

**Mise en place**

Je donne l'ordre à la Fondation de libre passage de PFS Pension Fund Services SA (ci-après la «Fondation de libre passage») d'établir un plan d'épargne en fonds. Avec ce dernier, mon avoir de libre passage sera investi régulièrement dans le fonds PFS de mon choix.

Périodicité

mensuelle  trimestrielle  semestrielle

Montant en CHF

Date d'exécution

Date de résiliation (si souhaitée)

**Annulation**

Je donne l'ordre à la Fondation de libre passage d'annuler mon plan d'épargne en fonds. L'annulation comporte la cessation immédiate de l'investissement régulier de mon avoir de libre passage dans le fond PFS choisi ci-dessous. Les parts en fonds existantes ne se-ront pas vendues automatiquement.

**Sélection des fonds pour la mise en place ou l'annulation du plan d'épargne en fonds** (il est possible de choisir **seulement un fonds**)

- PFS Income – 4007608  
 PFS Classic – 4007609  
 PFS Growth – 4007610

Compte de libre passage

---

### Information

Si les informations données sur ce formulaire se révèlent être incomplètes ou insuffisamment claires, ou si le formulaire d'évaluation de capacité de risque de la Fondation de libre passage n'est pas fourni, nous ne pouvons pas garantir une exécution rapide des transactions sur titres. La Fondation de libre passage ne peut être tenue responsable de différences de cours qui en résulteraient.

Le décompte se fait au cours de clôture en vigueur le jour de l'exécution. Les parts sont comptabilisées dans le dépôt correspondant de la Fondation de libre passage ou en sont retirées.

### Explications sur les risques et informations pour l'investisseur

Les prix déterminants pour les placements et les caractéristiques de ces placements sont établis d'après les factsheets se rapportant aux placements choisis. Le preneur de prévoyance confirme avoir pris connaissance du contenu des factsheets se rapportant aux produits choisis. Le preneur de prévoyance doit savoir que contrairement aux placements sur un compte, les placements en titres sont sujets à des fluctuations de cours qui s'accroissent proportionnellement à la part en actions et monnaies étrangères. Le preneur de prévoyance peut bénéficier de gains de cours, mais il doit également pouvoir supporter des pertes éventuelles. Par son ordre de souscrire des parts du fonds de placement de la Fondation de libre passage de PFS, le preneur de prévoyance confirme qu'il est au courant des risques que représentent de telles opérations de placement. En cas de changements de la situation personnelle ayant un impact direct sur la stratégie de placement choisie (début d'une activité professionnelle indépendante, passage à la retraite, divorce, etc.), le preneur de prévoyance est tenu de solliciter une nouvelle évaluation des risques auprès de la Fondation de libre passage de PFS SA.

---

### Signature

\_\_\_\_\_  
Lieu

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du preneur de prévoyance

**Réserve: cet ordre ne saurait être exécuté par la Fondation de libre passage tant que celle-ci n'a pas reçu l'évaluation de la capacité de risque ([fz.pfs.ch/fr/downloads](https://fz.pfs.ch/fr/downloads)) signée.**